

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE
DE LA RÉGION-DE-SHERBROOKE**

Séance de gestion transitoire par le Comité de régie du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke, tenue à la salle Lafontaine du Centre administratif, au 2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke, **le mardi 25 août 2020 à 8 h.**

Présences : M. Christian Provencher, directeur général, M. Carl Mercier, directeur général adjoint à l'administration, Mme Lisa Rodrigue, directrice générale adjointe aux affaires éducatives, Mme Mélanie Laroche, conseillère-cadre, Mme Mylaine Lafond, adjointe exécutive, M. Donald Landry, secrétaire général, M. Daniel Samson, directeur du Service des ressources humaines, Mmes Isabelle Boucher, directrice du Service des ressources éducatives, Julie Boivin, directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire, Paule Corriveau, directrice du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, Julie Caron, directrice du Centre de formation professionnelle 24-Juin et MM. Pierre Langlois, directeur adjoint du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information et Patrick Guillemette, directeur du Centre Saint-Michel.

Personnes absentes : M. Rémy Fontaine, directeur de l'école du Triolet et Mme Isabelle Laroche, directrice de l'école Notre-Dame-du-Rosaire.

1.0 COMMISSAIRES

1.1 Quorum

Le quorum est constaté à 8 h.

1.2 Procès-verbal de la gestion transitoire par le Comité de régie du mardi 18 août 2020

1.2.1 Adoption et dispense de lecture

GTCR 2020-108

Attendu que le procès-verbal a été remis aux membres du Comité de régie au moins six heures avant le début de la présente séance.

Sur la proposition de Mme Isabelle Boucher, appuyée par M. Pierre Langlois, le procès-verbal de la gestion transitoire par le Comité de régie du mardi 18 août 2020 est unanimement approuvé et le secrétaire général est dispensé d'en faire la lecture.

1.2.2 Suivi

Il n'y a aucun suivi.

1.3 Adoption de l'ordre du jour

GTCR 2020-109

Sur la proposition de M. Daniel Samson, appuyée par M. Carl Mercier, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance de gestion transitoire par le Comité de régie du mardi 25 août 2020.

2.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

2.1 Acceptation du montant pour la mesure pour l'ajustement lié à l'environnement des règles budgétaires du transport scolaire – application de la clause 25.2 des contrats de transport exclusif – Autobus des Cantons inc.

GTCR 2020-110

Attendu que le CSSRS a accordé un contrat de transport exclusif à la compagnie Autobus des Cantons inc. lors de la séance du 22 août 2017, pour la période 2017-2018 à 2021-2022;

Attendu que la clause 25.2 de ce contrat stipule que, dans le cas où le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) décide de reconduire la mesure 30760 pour l'ajustement lié à l'environnement, le paiement de cette mesure se fera en un (1) versement au 30 juin;

Attendu que le MEES a décidé de reconduire la mesure 30760 pour l'ajustement lié à l'environnement pour l'année scolaire 2019-2020. Cette allocation est accordée pour couvrir les coûts supplémentaires engendrés par l'achat et l'utilisation d'autobus et de minibus fonctionnant au carburant diesel, au propane ou à l'électricité et répondant aux exigences des nouvelles normes environnementales;

Attendu que l'ajustement du versement au 30 juin excède 50 000 \$ pour :

- Autobus des Cantons inc. (contrat 885319) = 71 259,26 \$
(Ajustement : 61 978,05 \$ + TPS → 3 098,90 \$ + TVQ → 6 182,31 \$).

Sur la proposition de M. Patrick Guillemette, appuyée par Mme Julie Caron, il est unanimement résolu d'accepter le montant pour la mesure pour l'ajustement lié à l'environnement des règles budgétaires du transport scolaire, tel que mentionné ci-haut, le tout selon le document constituant le dossier 3-56-011 déposé à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

2.2 Acceptation du montant pour la mesure pour l'ajustement lié à l'environnement des règles budgétaires du transport scolaire – application de la clause 25.2 des contrats de transport exclusif – Transdev Québec inc.

GTCR 2020-111

Attendu que le CSSRS a accordé des contrats de transport exclusif à la compagnie Transdev Québec inc. lors de la séance du 22 août 2017, pour la période 2017-2018 à 2021-2022 et lors de la séance du 17 septembre 2019, pour un circuit, pour la période 2019-2020 à 2021-2022;

Attendu que la clause 25.2 de ce contrat stipule que, dans le cas où le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) décide de reconduire la mesure 30760 pour l'ajustement lié à l'environnement, le paiement de cette mesure se fera en un (1) versement au 30 juin;

Attendu que le MEES a décidé de reconduire la mesure 30760 pour l'ajustement lié à l'environnement pour l'année scolaire 2019-2020. Cette allocation est accordée pour couvrir les coûts supplémentaires engendrés par l'achat et l'utilisation d'autobus et de minibus fonctionnant au carburant diesel, au propane ou à l'électricité et répondant aux exigences des nouvelles normes environnementales;

Attendu que l'ajustement du versement au 30 juin excède 50 000 \$ pour :

- Transdev Québec inc. (contrat 885320 et 886302) = 69 560,94 \$
(Ajustement : 60 500,92 \$ + TPS → 3 025,05 \$ + TVQ → 6 034,97 \$).

Sur la proposition de M. Daniel Samson, appuyée par Mme Paule Corriveau, il est unanimement résolu d'accepter le montant pour la mesure pour l'ajustement lié à l'environnement des règles budgétaires du transport scolaire, tel que mentionné ci-haut, le tout selon le document constituant le dossier 3-56-012 déposé à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

2.3 Ajustement des critères du droit au transport en 2020-2021

GTCR 2020-112

Attendu que, dans le contexte de la COVID-19, en tenant compte des directives et orientations du ministère l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), de la Direction de la santé publique (DSP) et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) émises en juin et confirmées le lundi 10 août, le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke doit adapter son offre de service en tenant compte de ces nouvelles balises;

Attendu qu'au niveau du transport scolaire des élèves du primaire, des règles prescrivent un nombre maximal d'élèves inférieur aux règles habituelles passant par exemple d'un maximum de 72 élèves à 48 élèves dans un autobus dont les 24 banquettes sont disponibles;

Attendu qu'à la suite de nos recherches et nos démarches auprès de nos transporteurs scolaires et de la Société de transport de Sherbrooke (STS), il nous est actuellement impossible de combler cette diminution de notre capacité de desserte limitée en ajoutant des véhicules supplémentaires d'une manière substantielle pour l'instant;

Attendu que la *Politique régissant le transport scolaire* (CSRS-POL-2012-02) doit être modifiée temporairement par cet addenda afin d'ajuster les critères objectifs et équitables pour modifier le droit au transport dans ce contexte particulier de la pandémie à la COVID-19 pour l'année scolaire 2020-2021 et les années subséquentes s'il y a lieu;

Attendu le travail d'analyse préalable effectué par l'équipe du transport en juin 2020;

Attendu le travail d'un comité composé de gestionnaires, de directions d'établissement et de représentants externes (transporteur, STS) effectué en présence du président du Comité de parent les 29 et 30 juin;

Attendu les orientations du Ministère voulant que « les parents qui le peuvent sont de nouveau invités à assurer le transport de leur enfant »;

Attendu les précisions sur certaines orientations ministérielles quant aux directives encadrant le transport scolaire reçues le 12 août 2020.

Sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé par M. Daniel Samson, il est unanimement résolu :

1. D'ajouter par ordre d'importance les critères suivants pour retirer le droit au transport scolaire pour l'année 2020-2021 et les années subséquentes s'il y a lieu :
 - a) Un désistement volontaire indiqué dans le sondage du 7 juillet 2020 ou sur le formulaire de désistement en ligne par la suite;
 - b) La non-utilisation régulière du transport scolaire (place fantôme), les prises de présence seront faites après les premières semaines de la rentrée;

- c) Une inscription au service de garde, avec un statut régulier, effective entre le 4 et le 6 août 2020 ou par la suite :
- i. 5 jours
 - ii. 4 jours
 - iii. 3 jours.
2. De confirmer l'accès limité au transport élargi et à une deuxième adresse afin de prioriser les demandes en première adresse.
3. D'établir une liste d'attente des élèves exclus du transport en fonction des nouveaux critères et qui en ferait l'utilisation régulière si une place se libérait sur un parcours.

De poursuivre, au-delà de la rentrée scolaire ou du 30 septembre, la recherche de solutions, en collaboration avec nos transporteurs privés et publics, pour tenter d'augmenter notre capacité à transporter des élèves sur la liste d'attente, le tout selon le document constituant le dossier 3-56-013 déposé à la séance et faisant partie intégrante des présentes.

M. Christian Provencher, directeur général, approuve la résolution.

3.0 INFORMATION

Il n'y a aucune information.

4.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Patrick Guillemette, appuyée par Mme Isabelle Boucher, la séance est levée à 8 h 30.

**Christian Provencher,
Directeur général**

**Donald Landry,
Secrétaire général**